

Règlement des admissions (ajout) pour les Masters of Science

VI. ADMISSION DANS LES DIPLOMES D'ETABLISSEMENT LABELLISES MSC-MASTER OF SCIENCE DE LA CGE

VI.1. Jurys d'admission MSC-Master of Science

Le jury d'admission en Master of Science est constitué par le directeur de l'INSA ROUEN NORMANDIE sur proposition du responsable de la formation concerné ou du directeur des formations et de la vie étudiante pour chaque formation.

Il est présidé par le directeur de l'INSA ROUEN NORMANDIE ou, par délégation, par le responsable de la formation ou le directeur des formations et de la vie étudiante.

VI.2. Conditions à remplir par les candidats

Aucun candidat ne peut participer plus de trois fois aux épreuves d'admission.

Aucun candidat ne peut participer aux épreuves d'admission s'il a démissionné d'un programme de l'INSA de Rouen ou des partenaires académiques du programme concerné durant l'année académique en cours ou l'année académique précédente.

Aucune condition d'âge ou d'aptitude physique n'est exigée. Tous les candidats, français ou étrangers, sont admis à concourir dans les mêmes conditions. Toutefois, les candidats en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement.

Conformément aux exigences de la Conférence des Grandes Écoles, sont recevables les candidatures d'apprenants titulaires ou préparant un des diplômes suivants :

- Diplôme d'ingénieur habilité par la Commission des Titres d'Ingénieurs,
- Diplôme de 3ème cycle habilité par les autorités universitaires (DEA, DESS, Master...) ou diplôme professionnel cohérent avec le niveau BAC + 5,
- Diplôme de M1 ou équivalent (240 ECTS)
- Titre inscrit au RNCP niveau 6 et 7
- Diplôme étranger équivalent aux diplômes français exigés ci-dessus,

Pour des diplômes anciens, qui ne sont plus actuellement délivrés, il conviendra de se rapprocher de ceux qui s'y sont éventuellement substitués.

Afin d'établir leur admissibilité, les candidats doivent remettre un dossier comportant les pièces suivantes :

- Un CV,
- Dossier de candidature complet (diplôme, test anglais, lettre motivation, ,
- Deux lettres de recommandation,
- Preuve de leurs diplômes et, le cas échéant, de l'équivalence de leur diplôme étranger au diplôme français requis.

Le dossier de candidature est complété en ligne et soumis aux dates arrêtées par l'INSA Rouen Normandie. Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

VI.3. Déroulement de la phase d'admission en Master of Science

L'admission est sélective et s'effectue via la plateforme des admissions de l'INSA Rouen Normandie ou de l'un de ses partenaires académiques.

Les candidats qui ne disposent pas d'un passeport de l'espace Schengen doivent réaliser en parallèle la procédure de candidature via la plateforme du ministère des affaires étrangères « Etudes en France ».

Le recrutement en Master of Science se déroule par le biais d'une étude du dossier des candidats avec un entretien individuel de motivation obligatoire devant au moins deux représentants du programme.

Cet entretien a pour objectif de valider la motivation du candidat ainsi que l'adéquation du projet professionnel avec le programme.

Les décisions d'admission sont notamment fondées sur les critères suivants :

- La motivation du candidat au regard de la qualité de son projet professionnel (entretien individuel de motivation), professionnelle,
- La qualité des références apportées au dossier.
- La capacité à suivre les enseignements sur la base des formations antérieures ou de l'expérience

Les candidats internationaux ne pouvant pas faire le déplacement pour l'entretien individuel de motivation sont auditionnés à distance.

Le succès à une procédure d'admission en début de programme n'est valable que pour la rentrée universitaire la plus proche. Toutefois, un report peut être accordé par la Direction des Relations Internationales dans les cas suivants :

- candidats en activité qui ne réussissent pas à obtenir le congé de leur entreprise,
- candidats internationaux qui ne réussissent pas à obtenir leur visa,
- candidats qui ne parviennent pas à obtenir le financement de leurs études,
- candidats qui ne peuvent pas se présenter pour un autre motif légitime,

Dans ce cas, le report d'intégration ne peut excéder un an ou la prochaine ouverture du programme.

A l'issue des épreuves, le jury d'admission établit la liste des candidats admis ainsi qu'un procès-verbal de jury d'admission.

Les décisions d'admission prises par le jury sont prononcées sous réserve :

- de validation de l'année (240 ECTS validés dans le cursus post-bac pour une admission dans la formation pour les étudiants poursuivant leurs études dans un établissement français)

d'un niveau B2 en langue anglaise pour les étudiants poursuivant leurs études dans un établissement étranger.